



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 83397

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'érosion du volontariat quant aux gardes médicales. À première vue, les chiffres semblent rassurants. Selon l'enquête annuelle du conseil national de l'ordre des médecins, 78 % des départements peuvent compter sur au moins six généralistes sur dix pour assurer la « permanence des soins » (gardes et astreintes les soirs et jours chômés). Ces données n'empêchent pas l'ordre de répéter ses inquiétudes, et d'effectuer plusieurs propositions. Élargissement du recrutement aux médecins salariés ou aux internes en médecine générale, la pérennisation du financement des structures type « maison médicale de garde » ou le financement du transport des patients vers un lieu de consultation. Mais l'ordre n'envisage pas de « remettre en cause le volontariat », rejoignant en cela les syndicats de médecins libéraux pour qui des gardes obligatoires risqueraient de détourner davantage de jeunes de la médecine générale. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ces préconisations.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83397

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7510

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)